Impôt sur le revenu-Loi

Ce n'est pas une chose inhabituelle ou inconnue dans nos lois fiscales; c'est un principe qui est admis depuis nombre d'années. Je crois qu'un principe qui a déjà été reconnu en d'autres domaines peut fort bien s'appliquer à l'impôt sur les gains en capitaux et qu'on pourrait ainsi alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les épaules des petits entrepreneurs et des agriculteurs à l'heure actuelle.

Il faudrait évidemment appliquer certains critères à cette exemption. On pourrait exiger, par exemple, que l'agriculteur ou le petit entrepreneur ait passé un certain nombre d'années dans son entreprise pour pouvoir bénéficier de cette exemption afin d'éviter que certaines gens se déclarent agriculteurs un jour pour réclamer l'exemption au titre des gains en capitaux le lendemain. Il faudrait prévoir certains critères afin de s'assurer qu'il s'agit vraiment d'un agriculteur ou d'un petit entrepreneur. On pourrait appliquer une limite globale à la plus-value qui serait déductible. Par exemple, on pourrait prendre une exploitation agricole de taille moyenne de la Saskatchewan comme limite de base donnant droit à l'exemption fiscale ou n'importe quelle autre limite nécessaire pour que les dispositions d'une mesure de ce genre soient équitables. Je crois que c'est une notion qui se justifie et que le gouvernement devrait songer sérieusement à accorder une exemption fiscale sur la plus-value aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs canadiens au moins une fois dans leur vie.

• (1512)

J'ai une autre proposition à faire qui se rapporte à la question d'une exemption unique au cours de la vie du bénéficiaire. C'est une suggestion que les gens trouveront utile je l'espère. Ce serait une méthode originale par rapport à la façon dont les agriculteurs et les chefs de petites entreprises sont actuellement traités lorsqu'ils réalisent leurs immobilisations. Les gros investissements en capital que les agriculteurs et les chefs de petite entreprise doivent faire dans leur exploitation agricole ou dans leur entreprise devraient être traités comme si ces investissements correspondaient à leurs contributions à des régimes enregistrés d'épargne retraite.

Dans bien des cas les agriculteurs et les chefs d'entreprise ne peuvent choisir le capital qu'ils doivent investir dans leur entreprise. Quiconque étudierait la liste de leurs immobilisations en déduirait qu'ils sont extrêmement riches. Cela n'est ni vrai ni réaliste du tout. Ce montant de liquidité est lié de telle façon qu'il ne leur est guère utile s'ils ont besoin d'espèces tant qu'ils n'ont pas pris leur retraite et vendu leur exploitation agricole ou leur petite entreprise. Ils considèrent le revenu qu'ils pourront tirer de la liquidation de leurs immobilisations comme devant constituer une grande partie de leurs rentes de retraités. Ces espoirs sont en grande partie anéantis par le fait qu'ils doivent payer des impôts sur les plus values de ces avoirs.

Si nous traitions les investissements qu'ils font durant leur vie sous forme d'immobilisations comme s'il s'agissait de contributions à des régimes enregistrés d'épargne retraite, on leur offrirait alors deux avantages fiscaux importants. Le jeune agriculteur faisant l'acquisition d'une exploitation bénéficierait d'un type spécial de déduction fiscale au titre du capital et non seulement des intérêts de ses remboursements d'hypothèque. Quand viendrait le moment de prendre sa retraite, l'agriculteur bénéficierait alors des mêmes règlements fiscaux s'appliquant à une personne qui encaisse un REER. Cela représente-

rait un avantage considérable par rapport aux règlements fiscaux originaires présentement en vigueur.

J'espère que le gouvernement examinera avec soin les suggestions suivantes: la question d'une valeur réaliste au jour de l'évaluation, la possibilité d'une exemption unique durant la vie du bénéficiaire à l'égard de l'imposition sur les plus values pour les agriculteurs et les chefs de petites entreprises ainsi que la proposition de traiter les investissements des agriculteurs et des chefs de petites entreprises sous forme d'immobilisation comme s'il s'agissait de leur contribution à des régimes enregistrés d'épargne retraite.

Mises à part ces mesures que j'aimerais voir le gouvernement envisager pour l'avenir, le budget du 10 avril apportait d'excellentes nouvelles à la population de l'ouest du Canada. Et pour presque tout le reste du pays, d'ailleurs. Il y a des gens, surtout chez les députés de l'opposition, qui se plaisent à brosser de notre économie le tableau le plus sombre et le plus tragique possible. Tout analyste objectif doit admettre que le mouvement de reprise ne s'est pas ralenti depuis le choc inflationniste du début des années 70 qui a plongé le monde dans la récession. D'ailleurs cette récession a été chez nous moins sévère que chez nos voisins d'à peu près toutes les démocraties occidentales.

Le «boom» économique des années 60 et du début des années 70 nous a tous incités—travailleurs, hommes d'affaires et gouvernements—à vivre au-dessus de nos moyens, et à demander à l'économie plus qu'elle ne pouvait donner. En 1974-1975, l'inflation avait atteint des niveaux critiques qui nous ont fermé les marchés mondiaux, et qui nous ont valu une poussée de chômage. Depuis l'automne de 1975, des correctifs énergiques sont en place. Le programme anti-inflation a été lancé à cette époque, et il donne des résultats. Malgré toutes les anomalies, les secousses et les imperfections, il fonctionne.

La croissance des dépenses publiques se ralentit à tous les niveaux, sous l'impulsion du gouvernement fédéral. Il serait encourageant que les provinces réussissent aussi bien sur ce plan. Les salaires et les autres revenus ont repris un rythme de croissance plus réaliste. Le taux moyen d'inflation revient vers les 7 p. 100 qui ont été fixés comme objectif pour la fin de cette année.

La baisse de notre dollar sur les marchés de change nous a permis de redevenir compétitifs à l'exportation, ce qui est pour nous une nécessité. Et s'il est un domaine où cela est évident, c'est bien celui des céréales et du bœuf de l'ouest du Canada. Notre balance commerciale qui était déficitaire de 500 millions de dollars en 1975 a été si bien redressée qu'elle accusait un excédent de 3 milliards de dollars pour 1977.

Dans le domaine de l'embauche, nous avons dû nous occuper d'un nombre sans précédent de jeunes arrivant sur le marché du travail, ceux notamment que nous a amenés le «boom» des naissances d'après-guerre, et aussi d'un nombre accru de femmes mariées désirant travailler par suite d'une heureuse évolution, sociale et autre. Pour le chiffre des créations d'emplois nous ne le cédons à aucun autre pays. Près de 300,000 emplois nouveaux ont été ouverts l'an dernier. En longue période, le chiffre moyen de nos créations d'emplois est de l'ordre de 250,000 par année.

Nous avons des raisons valables et fondamentales d'avoir confiance et d'être optimistes, alors que nous relevons les défis économiques qui se posent encore. Les mesures comme celles